

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°9

DÉCISION N° 0-38116-2010/DEF/EMM/EMO
portant changement d'affectation du bâtiment de transport léger « Dumont d'Urville ».

Du 11 août 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « état-major des opérations marine ».*

DÉCISION N° 0-38116-2010/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation du bâtiment de transport léger « Dumont d'Urville ».

Du 11 août 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 7 2 3 S

Référence :

Décision n° 0-12293-2010/DEF/EMM/EMO du 25 mars 2010 (BOC N° 17 du 23 avril 2010, texte 21. ; BOEM 570-0.2.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2

Référence de publication : BOC N°38 du 16 septembre 2010, texte 9.

Le bâtiment de transport léger *Dumont d'Urville* sera basé à Fort-de-France dès son ralliement estimé au 3 décembre 2010 et placé sous le commandement organique du commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP Antilles) en sous-ordre du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Cette décision remplace les éléments mentionnés dans la décision citée en référence.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.